

Romainville, le 3 juin 2025

**A l'attention des représentantes et
représentants de la CGT Est Ensemble**

Madame, Monsieur,

Je fais suite à votre courrier relatif à nos dernières rencontres dans le cadre des revendications que vous avez pu mener récemment.

Comme je m'y suis engagée, je tenais à vous faire part, par écrit, des avancées proposées par Est Ensemble à la suite de votre mobilisation.

1/ Il est proposé d'assouplir les critères fixés dans les lignes directrices de gestion pour la promotion interne des agents de maîtrise. Outre les agent.es répondant d'ores et déjà aux conditions fixées par les lignes directrices de gestion, seront proposés les agent.es positionné.es sur le grade d'adjoint technique de première classe et âgés de 55 ans ou plus, sous réserve de l'avis favorable de leur hiérarchie sur leur manière de servir.

De surcroît, dans le cadre de notre plan d'actions handicap, seront également proposé.es les agent.es bénéficiaire d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, sans condition de grade et d'âge, sous réserve d'un avis favorable sur leur manière de servir.

Ces mesures pourront prendre effet dès la session de promotion interne de juin et concerner plus de 25 agents, dont les conditions de formation doivent néanmoins être vérifiées. Pour rappel, en 2023, 3 dossiers avaient été présentés.

2/ Je présenterai au Conseil de territoire du 24 juin prochain un vœu relatif à l'indemnisation du congé de maladie ordinaire dans la fonction publique territoriale, afin de vous confirmer l'opposition de l'exécutif à cette mesure. La maladie n'est en effet pas un choix et cette double sanction n'en résoudra absolument pas les causes.

3/ La prévoyance des agent.es exerçant des métiers à forte pénibilité fera l'objet d'une réunion dédiée dans la deuxième quinzaine de juin, conformément à nos engagements.

4/ Les lignes directrices de gestion relatives aux avancements de grade feront l'objet d'une réunion spécifique début septembre. Je charge l'administration de faire des propositions qui répondent aux préoccupations exprimées dans la pétition que vous m'avez remise.

5/ La NBI fera l'objet d'un diagnostic contradictoire avec vous, afin de réexaminer les modalités de son attribution. Deux temps de travail vous seront proposés en juillet et début octobre.

6/ Les conditions de travail des agent.es font l'objet d'une attention permanente de l'exécutif et de l'administration. Conformément à votre demande, le tableau des emplois et des effectifs sera présenté en comité social territorial le 13 juin prochain. Dans le cadre du dialogue social que vous entretenez couramment avec la DRH, je vous invite à faire remonter les éventuelles situations au sein d'équipes ou d'équipements qui nécessiteraient une attention soutenue.

Je vous rappelle que dès janvier 2025, des mesures RH en faveur des agent.es ont été mises en œuvre :

- Dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP, la revalorisation de 750 agent.es d'Est Ensemble, ciblée en priorité sur les agent.es de catégories C et B, de +600€ annuels brut pour tous.tes les agent.es de catégorie C et les agent.es de catégorie B dont le RI était inférieur à 500€ brut, à +480€ annuels brut pour les agents de catégorie B dont le RI était compris entre 500€ et 720€ brut, et +360€ annuels brut pour les agent.es de catégories B et A dont le RI était inférieur à 900€.
- Un taux d'avancement de grade de 100% pour l'ensemble des agent.es répondant aux critères fixés par les lignes directrices de gestion (contre 75% pour les agent.es de catégorie C, 50% pour les agent.es de catégorie B et 25% pour les agent.es de catégorie A auparavant).
- Des garanties renforcées pour les agent.es contractuel.les ;
- Une meilleure prise en charge de la part employeur mutuelle, notamment pour les plus bas salaires, avec un dépassement en moyenne de 50% du coût de la cotisation contre 30% aujourd'hui, soit une participation particulièrement attractive par rapport à une prise en charge souvent limitée au plancher de 15€ mensuels.
- En matière d'égalité femmes-hommes, un nouveau plan d'actions 2024-2026 pour l'égalité professionnelle, avec notamment la mise en œuvre du congé de santé gynécologique de 12 jours par an.

Toutes ces mesures devraient conduire à une évolution encore soutenue de la masse salariale d'Est Ensemble. En 2024, la masse salariale d'Est Ensemble a augmenté de 4,3%. La hausse est de +2,7% pour les administrations publiques locales. Cela témoigne donc d'un engagement fort en faveur des agent.es d'Est Ensemble.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Vice-Présidente aux Ressources Humaines,



The image shows a handwritten signature in blue ink that overlaps a circular official stamp. The stamp contains the text 'Etablissement Public Territorial EST ENSEMBLE 17' and 'Seine-Saint-Denis' around a central emblem.

Samia SEHOUANE

